



A l'attention de Monsieur Van Goidsenhoven  
Rue de l'Agrafe, 68 – bte 5.09  
1070 Anderlecht

Monsieur le Conseiller,

En réponse à votre question posée lors de la séance du Conseil communal du 24 juin 2021, relative à l'évolution de la consommation en carburant de type « fossile », nous vous prions de trouver les éléments de réponse ci-dessous :

La consommation des différents carburants fossiles diminuent depuis 2016 (voir tableau ci-dessous). Celui-ci reprend les consommations des années 2016 – 2017 – 2018 – 2019 – 2020 et les huit premiers mois de 2021.

EVOLUTION DE LA CONSOMMATION DE CARBURANT 2016-08/2021						
Type	2.016,00	2.017,00	2.018,00	2.019,00	2.020,00	08/2021
DIESEL	137.604,37	130.846,16	117.141,80	102.699,71	97.336,88	66.003,61
EURO 95	55.241,70	53.200,59	53.165,10	48.391,04	36.491,11	24.576,55
SUPER PLUS	563,09	7.018,56	5.873,86	3.067,34	2.876,91	423,93
LPG	2.358,51	1.873,17	1.698,85	2.288,84	1.469,68	0,00
	195.767,67	192.938,48	177.879,61	156.446,93	138.174,58	91.004,09

En plus du déclassement de 63 véhicules, notre administration a acquis 31 véhicules depuis 2016. D'autre part, aucun véhicule au diesel n'a été acquis depuis l'acquisition d'une dépanneuse en 2019.

Enfin, la commune a acquis, durant les 4 dernières années, 14 véhicules électriques, 7 véhicules au CNG et 1 véhicule à moteur à essence.

Recevez, Monsieur le Conseiller, l'assurance de notre considération distinguée.

Par ordonnance :  
Le Secrétaire communal,

Par délégation :  
L'Echevin des Transports,

M. VERMEULEN.

A. NEUZY.